

DEMANDE DE CARTE DE COLLECTIONNEUR

Le terme « collectionneur » désigne toute personne physique ou morale qui se voue à la collecte et à la conservation des armes à feu de catégorie C ou de leurs éléments à des fins historiques, culturelles, scientifiques, techniques, éducatives ou de préservation du patrimoine (cf. art. R. 312-66-1 du CSI)

Une arme de collection est :

- soit une arme ancienne (ou reproduction),
- soit une arme neutralisée

Pièces nécessaires à la constitution du dossier (art.R312-66-5 du CSI):

- Imprimé CERFA n° 15956*01 dûment complété, signé et daté indiquant notamment le nombre des armes de catégorie C et des éléments détenus au moment de la demande et, le cas échéant, leur calibre, marque, modèle et numéro.

Cette déclaration indique l'adresse du lieu de conservation des armes collectionnées.

- Un certificat médical datant de moins d'un mois attestant que l'état de santé physique et psychique du demandeur n'est pas incompatible avec la détention d'armes et de munitions;
- Un certificat médical datant de moins d'un mois délivré dans les conditions prévues à l'article R.312-6 lorsque que le demandeur suit ou a suivi un traitement dans le secteur psychiatrique d'un établissement de santé,
- Copie recto-verso d'un titre d'identité en cours de validité (passeport, titre de séjour français, carte nationale d'identité)
- Justificatif de domicile récent (quittance de loyer, factures d'électricité, d'eau, de téléphone fixe...)
- Attestation délivrée par une association figurant sur la liste établie par décision du ministre de l'Intérieur établissant que l'activité du demandeur correspond à celle mentionnée à l'article R. 312-66-1 du Code de la sécurité intérieure et qu'il a été sensibilisé aux règles de sécurité dans le domaine des armes. Cette attestation, conforme au modèle fixé par l'arrêté prévu à l'article R. 311-6, vaut justification de la finalité de la collection et de la sensibilisation aux règles de sécurité dans le domaine des armes.

L'ouverture du module collectionneur sur le SIA est prévue au dernier trimestre 2023.